



AVIS PUBLIC

Adoption - Règlement numéro 298-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée à l'effet :

QUE lors de la séance ordinaire tenue le 13 février 2023, le conseil a adopté le règlement 298-2023 décrétant l'imposition des taxes et compensations pour l'année 2023.

QUE les personnes intéressées peuvent prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal, aux heures d'ouverture du bureau ainsi que sur le site internet de la municipalité.

Donné à Harrington ce 20^e jour du mois de février 2023.

France Bellefleur
France Bellefleur, CPA, CA
Directrice générale et greffière-trésorière